

Le nouvel 

Educatec Educative

Le salon professionnel de l'Éducation

www.educatec-educative.com



Edito Le nouvel Educatec-Educative vous attend les 18, 19 et 20 novembre prochains à Paris. Avec 200 exposants et plus de 10 000 visiteurs attendus, cette édition 2009 promet des rencontres de professionnels riches en opportunités. Un espace VIP proposera aux exposants et à leurs invités de retrouver les grands noms du monde de l'éducation et des technologies, pour des échanges professionnels de haut niveau.

Afin de vous accompagner tout au long de votre visite, l'équipe de Tarsus a préparé un programme ambitieux, agrémenté de nombreuses manifestations inédites. Les collectivités territoriales seront particulièrement mises en valeur, ainsi que les inspections de l'Éducation nationale TICE qui viendront à 120 pour deux journées de travail.

Bonne lecture !

Rendez-vous avec les professionnels de l'éducation !

Comme chaque année, le nouvel Educatec-Educative bénéficiera du parrainage du ministère de l'Éducation nationale avec un cycle de conférences exceptionnel. Les experts du numérique et de la pédagogie seront également mis à l'honneur lors d'un colloque conçu et animé par les journalistes de l'agence de presse AEF. Des trophées, des nouveaux espaces de démonstration, et bien d'autres surprises vous attendent...

aef.info Le nouvel Educatec-Educative s'affirme comme le salon professionnel de l'éducation qui réunit les meilleurs spécialistes du domaine. Organisé avec l'AEF, le colloque du jeudi 19 novembre servira à mieux comprendre les enjeux actuels des technologies de l'information dans l'éducation. Il y sera notamment question d'innovation pédagogique, d'évaluation des enseignants et des élèves ou encore des motivations qu'ont les collectivités à investir dans les TIC.

Découvrez le programme complet du colloque sur :

www.educatec-educative.com

L'engagement des collectivités (communes, départements et régions) sera aussi mis en évidence avec la remise des premiers "Trophées des technologies éducatives". Un jury composé de professionnels de l'éducation et de spécialistes des TICE récompensera les meilleures innovations technique, pédagogique, sociale et d'orientation vers les métiers et les filières. Des prix seront également décernés aux meilleurs projets pour les collégiens en formation technologique et les lycéens de terminale dans la filière STI (Sciences et technologies industrielles).

 Téléchargez le dossier de candidature des Trophées des technologies éducatives en cliquant [ici](#).

demotice Le succès des classes Demotice fait cette année des émules : l'enseignement technologique disposera également de son espace permettant aux élèves et à leurs enseignants de présenter des projets pédagogiques remarquables. Demotec fait son entrée sur le salon pour mettre en valeur la formation pratique en maintenance des systèmes de l'industrie et du bâtiment. Formateurs et professeurs seront présents pour expliquer aux visiteurs leur démarche, leurs motivations, leurs concrétisations. Les présentations auront lieu toutes les deux heures pour faire découvrir la maintenance industrielle des systèmes de production, la maintenance des centrales de production d'énergie verte, la maintenance des systèmes thermiques et frigorifiques, la maintenance des réseaux de communication LAN.

Le nouvel Educatec-Educative, c'est aussi le plus grand espace français d'exposition dédié aux professionnels des technologies éducatives. Quelque 200 stands vous accueilleront pour présenter les derniers services et produits du marché : édition multimédia, développements audiovisuels, offres technique et scientifique, matériels, équipements, etc. Les grandes institutions et organisations de l'Éducation nationale seront bien sûr présentes pour communiquer sur les projets à venir. Avec l'équipe du nouvel Educatec-Educative, participez à la construction de l'avenir éducatif des élèves et des enseignants !

Avec le numérique, les droits d'auteur existent !

Pour faciliter les usages pédagogiques des ressources soumises au droit d'auteur, le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche viennent de conclure un nouvel accord avec les sociétés d'ayant droit. Les utilisateurs devraient y voir plus clair...

En mettant 1,7 million d'euros sur la table, les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur prolongent pour 2009 l'accord signé en 2006 avec le CFC (Centre français d'exploitation du droit de copie), la SEAM (Société des éditeurs et auteurs de musique), l'AVA (société des arts visuels associés). L'enjeu est d'importance, il s'agit de parvenir à un "protocole d'accord transitoire sur l'utilisation des livres, de la musique imprimée, des publications périodiques et des œuvres des arts visuels à des fins d'illustration des activités d'enseignement et de recherche".

Le protocole livre une série de définitions, notamment celle relative à la notion d'extrait. L'accord précise ainsi les "conditions particulières aux utilisations numériques" : "les extraits d'œuvres protégées contenues dans les travaux pédagogiques et de recherche ne pourront être référencés en tant que tels par les moteurs de recherche intranet, extranet, et internet". Pour éviter ce référencement informatique, les établissements doivent prendre "les mesures techniques requises pour que les métadonnées descriptives de ces extraits ne puissent être indexées par les moteurs de recherche". De plus, l'établissement qui met en ligne des œuvres visées par le protocole au sein de travaux pédagogiques et de recherche doit le déclarer aux représentants des ayants droit.

Opération "un collégien, un ordinateur portable": les Landes publient un bilan en demi-teinte

Pas toujours facile de tenir la place de pionnier ! En matière d'équipement des élèves en ordinateur, le conseil général des Landes aura essuyé les plâtres depuis 2001. Cette expérience pilote livre aujourd'hui ses résultats, au travers de deux rapports détaillés (quantitatif et qualitatif)...

Si près de la totalité des enseignants bénéficiant, dans les collèges landais, de l'opération "un collégien, un ordinateur portable" se déclare satisfaite du dispositif, une majorité pourrait également s'en passer. L'étude publiée par le conseil général des Landes pourrait en laisser certains perplexes. Ainsi, alors que "seulement" 30% des enseignants voient dans l'ordinateur une aide à l'apprentissage du collégien durant sa scolarité, près des deux tiers estiment qu'il apporte un plus pour tous les élèves sans distinction de niveau.

Certains résultats paraissent déroutants, d'autres révèlent un certain enthousiasme. La pertinence pédagogique de l'opération suscite des réserves, d'abord car l'utilisation effective en classe s'avère complexe, mais également du fait de l'absence d'impact vérifié sur la réussite scolaire. La moitié des enseignants vont même jusqu'à dire que les ordinateurs ont essentiellement une fonction ludique et que l'équipement des collégiens représente une dépense non justifiée...

Toutefois, l'étude montre que l'introduction des ordinateurs portables dans les classes a aussi "profondément modifié les représentations traditionnelles de l'école et de son fonctionnement, ainsi que les rapports entre enseignants et élèves". De même, 76% des enseignants pensent que l'équipement informatique a une utilité, en particulier pour familiariser les élèves avec un outil indispensable pour leur future vie professionnelle.

En Bref...

Nouvelle mission ministérielle

Le Premier ministre François Fillon vient de charger le député des Yvelines Jean-Michel Fourgous, également maire d'Élancourt, d'une mission "de réflexion et de propositions" sur la promotion des technologies dans l'enseignement. "Il est urgent d'encourager l'utilisation des potentialités du numérique par les établissements", estime en effet François Fillon dans une lettre datée du 25 août 2009. Le rapport doit être remis fin décembre, et visera à étudier "l'impact des technologies sur la qualité de l'enseignement et sur l'évaluation des élèves en France et à l'étranger".

La mise en réseau, avenir du soutien scolaire ?

Le marché du soutien scolaire est estimé en France à 2 milliards d'euros, avec une progression de 10% par an, indique la société Teacheo, qui présente son nouveau service de mise en relation des enseignants et des élèves. Plus de 300 professeurs peuvent contractualiser directement avec les élèves moyennant un abonnement mensuel de 9,90 euros pour disposer de tous les services proposés par Teacheo. La plateforme web permet à l'internaute équipé d'un micro et d'une webcam d'accéder à la communauté et partager des exercices, les annoter, écrire des équations, tracer des formes 3D, etc.

Parents d'élèves : un site pour échanger

Les parents d'élèves aussi disposent maintenant de leur réseau social sur le web. Avec Cmonecole.fr, les parents peuvent accéder à des dossiers thématiques éducation et enfance, ainsi qu'à un "espace web privatif pour chaque école ou association locale de parents d'élèves". Objectif affiché du nouveau service ? "Dynamiser les communautés scolaires et développer les solidarités : participation à la vie de l'école, expression démocratique, échange de menus services entre parents", expliquent les fondateurs du site. Les établissements scolaires peuvent souscrire au site pour trois euros par mois.

Nomination des conseillers de l'enseignement technologique

Les conseillers de l'enseignement technologique seront nommés le 1^{er} janvier 2010, indique une note de service de l'Éducation nationale. Le document précise les missions de ces conseillers, définit les conditions d'exercice de leur fonction et les modalités de leur nomination.

"En tant qu'experts du monde professionnel dans le secteur qu'ils représentent, les conseillers de l'enseignement technologique sont appelés à agir dans toutes les mesures visant à rapprocher le système éducatif et son environnement économique", souligne le ministère de l'Éducation nationale. Nommés pour six ans, ils interviennent "dans le domaine des formations professionnelles et technologiques initiales, que ce soit sous statut scolaire ou en apprentissage, que dans celui de la formation continue, dans le contexte de la formation tout au long de la vie".

La note signée par le directeur général de l'enseignement scolaire rappelle que les conseillers de l'enseignement technologique, qui seront désignés au 1^{er} janvier 2010, doivent être des "professionnels reconnus". Ces conseillers assurent la présidence des jurys des CAP et des BEP, interviennent comme "interlocuteurs privilégiés pour les établissements en charge de la formation technologique et professionnelle (lycées, centres de formation d'apprentis, GRETA)", notamment pour "l'analyse de l'offre de formation, de l'acquisition d'équipement, de la mise en place de coopérations technologiques et de partenariat avec le monde économique".

Une rentrée difficile pour les enseignants de technologie ?

La rentrée ne se fait pas en douceur pour les enseignants de technologie. C'est en tout cas le sens du message adressé par trois organisations syndicales au ministre Luc Chatel. L'année s'annonce, selon elles, difficile...

Le SNCL-Faen, le SE-Unsa et l'Association nationale pour l'enseignement de la technologie (Assetec) soulignent, à l'attention du ministre de l'Éducation nationale Luc Chatel, "les très importantes difficultés auxquelles seront confrontés les enseignants de technologie et leurs élèves à la rentrée 2009". La raison invoquée tient aux "nombreux et très conséquents changements [qui] vont affecter les programmes de technologie, de la 6^e à la 3^e", "sans préparation suffisante".

"Les crédits nécessaires permettant d'adapter l'équipement des établissements en matériel n'ont pas été attribués", "les groupes d'élèves à effectif réduit indispensables aux 'activités d'observation, de manipulation, d'expérimentation, de fabrication et d'assemblage' n'ont pas été généralisés" et "la formation des enseignants reste pour l'essentiel à faire", dénoncent les syndicats. Ils demandent notamment "le développement et l'accélération de la formation continue dispensée aux enseignants de technologie", "la généralisation de la constitution de groupes d'élèves à effectif réduit", mais aussi "l'affectation d'inspecteurs dédiés à la technologie, y compris parmi les enseignants de technologie, et la création d'une agrégation de technologie".

Contact

EDUCATEC-EDUCATICE

tél. : 01 41 18 60 62

www.educatec-educatice.com

Michel Lugnier, nouveau conseiller technique à l'enseignement professionnel

Michel Lugnier, chef du service académique d'information et d'orientation-délégué régional de l'Onisep de l'académie de Dijon, est nommé conseiller technique du ministre de l'Éducation nationale Luc Chatel pour l'enseignement professionnel, les relations école-entreprise, l'orientation et l'information. Il a été conseiller de recteur et d'inspecteur de l'Éducation nationale en information à l'orientation (IEN-IO) pour le département des Ardennes, chargé de mission auprès de Pierre Lunel, délégué interministériel à l'orientation, formateur à l'IUFM de Reims et conseiller principal d'éducation en lycée. Il est docteur ès sciences de l'éducation de l'Iredu (université de Bourgogne).

Les sorties scolaires en sciences enfin sur le web !

Un nouveau site vient de faire son apparition sur la toile, en réponse au succès enregistré par les classes de découvertes scientifiques dans les écoles, porté par l'association Objectif Sciences International. Ce projet éducatif propose des informations aux enseignants et aux parents qui désirent organiser une classe de Découvertes Scientifiques. L'équipe d'animation du site oriente les projets, renseigne sur les possibilités de développement, les différentes durées, les tarifs envisageables, les aides financières accessibles, etc.

www.classes-de-decouvertes-scientifiques.com/

